



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 avril 2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 089-218903466-20260427-2026_025-DE



DÉLIBÉRATION N°2026-025

OBJET : Compte Financier Unique 2025 - Budget Principal - Budget Annexe Pôle Enfance Jeunesse - Budget Vierge de Celle

En exercice : 23
Membres
Présents : 20
Pouvoirs : 2
Absents : 3

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Adel BOUAKLINE, Marjorie VILLENEUVE, Guy PERETZ, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Arielle CHEMINANT, Jean-Claude LABOZ, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Marie-Pierre VAUX, Isabelle RAPIN, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Patrick TUIS, Chrystelle EDOUARD, Richard FAURE, Aurélien HELLÉ, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

Les membres ayant donné un pouvoir :

Olivier LANSIAUX pouvoir à Marjorie THEVENOT, Stéphanie ROSSE pouvoir à Christian BRUNEAUD

Les membres absents et excusés :

Philippe THOMAS, Olivier LANSIAUX, Stéphanie ROSSE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian BRUNEAUD

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2311-1 et suivants relatifs aux finances communales ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de Madame Marjorie VILLENEUVE, adjointe, chargée des finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025, de chaque budget, qui s'établit ainsi :

Compte Financier Unique 2025			
BUDGET PRINCIPAL			
	Dépenses	Recettes	Résultat 2025
Fonctionnement	2 458 685,35 €	2 810 035,61 €	351 350,26 €
Investissement	1 527 913,16 €	1 800 125,68 €	272 212,52 €

Compte Financier Unique 2025			
POLE ENFANCE JEUNESSE			
	Dépenses	Recettes	Résultat 2025
Fonctionnement	857 172,36 €	872 344,72 €	15 172,36 €

Compte Financier Unique 2025			
LOTISSEMENT VIERGE DE CELLE			
	Dépenses	Recettes	Résultat 2025
Fonctionnement	2 287 663,96 €	2 225 412,36 €	- 62 251,60 €
Investissement	3 002 512,36 €	3 439 787,36 €	437 275,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** les comptes financiers uniques 2025 du budget principal, du budget annexe Pôle Enfance Jeunesse, du budget annexe Vierge de Celle tels que présentés ci-dessus.
- **D'arrêter** le compte financier unique 2025 de chaque budget.

Le conseil adopte cette délibération.

Par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le 07/05/2026

ID : 089-218903466-20260427-2026_025-DE

